



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers  
en exercice : 30  
Présents : 27  
Pouvoirs : 3  
Votants : 30  
Pour : 30  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Le cinq décembre deux mille vingt-quatre, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de BERNAT Georges (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation :

**PRESENTS :**

BERNAT Georges (CCVAI) BOUTTET Ludovic (CCVAI) BRAY Christian (CCVAI) BRUSQ Frédéric (CCVAI) CHAVANNE Pascale (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) DAVAL Marius (CCVAI) DEGOUTTE Vincent (CCVAI) FLEURY Maxime (CCVAI) GERY Françoise (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MANGAVEL Philippe (CCVAI) MAYERE Dominique (CCVAI) MIGNERY Dominique (CCVAI) MURON Marie-Christine (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) PERROTON Sébastien (CCVAI) PETITBOUT Paul (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) ROZANSKI Sigismond (CCVAI) SAPEY Emmanuel (CCVAI) SIMON Frédéric (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI) REBOUX Alain (CCVAI) LELEU Pascal (CCVAI) GARDANT Josette (CCVAI)

**ABSENTS :**

**ABSENTS EXCUSES :**

**POUVOIRS :**

FAVREAU Gilles (CCVAI) représenté par GERY Françoise (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) représentée par PRADIER Bruno (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) représenté par MURON Marie-Christine (CCVAI)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

CLEMENT Françoise (CCVAI)

**OBJET : Augmentation du capital de la SEM SOLEIL**

Date de transmission de l'acte: 06/12/2024

Date de reception de l'AR: 06/12/2024

042-244200614-DE2024\_0512\_05-DE

A G E D I

Monsieur le Président soumet à l'assemblée le rapport suivant :

La SEM SOLEIL a pour objet l'aménagement et l'exploitation de moyens de production décentralisés de chaleur et d'électricité notamment la mise en place de services conseils ou prestations liées à la production de toutes formes d'énergies.

Suite à la mise à jour du plan d'affaires 2024/2025, approuvé par le conseil d'administration de la SEM SOLEIL, une augmentation de capital à hauteur de 1 200 201.60€ maximum, et un apport en compte courant de 1 534 000€ maximum sont nécessaires pour répondre aux besoins de trésorerie qui seront à porter lors des prochains exercices.

Vu les statuts de la SEM SOLEIL ;

Vu la qualité d'actionnaire de la CCVAI à la SEM SOLEIL ;

Considérant que la SEM SOLEIL a approuvé une augmentation de son capital social à hauteur de 1 200 201.60€ maximum compte tenu du volume des investissements en cours et des projets en développement ;

Considérant que cette augmentation serait réalisée par l'émission de 79 936 actions nouvelles d'une valeur de 15.6€ chacune, soit 1 200 202.60€.

Considérant l'apport en compte courant d'associés du SIEL représentant un montant de 1 500 000€ maximum.

CONSIDERANT l'apport en compte courant d'associés du SYDER représentant un montant de 150 000€ maximum.

Considérant que la part des investissements privés sera de 15%

Suite à cet exposé, le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE :**

**Article 1 : D'APPROUVER ET D'AUTORISER** l'augmentation du capital social de la SEM SOLEIL d'un montant maximum de 1 200 201.60€ à libérer en espèces, portant ainsi le capital social de la société à un maximum de 4 070 391.60€, par l'émission de 76 936 actions nouvelles d'une valeur nominale de 15.60€ chacune.

**Article 2 : D'APPROUVER et D'AUTORISER** la participation de la CCVAI à l'augmentation de capital de la SEM ENERGIES LOIRE SOLEIL à hauteur de 624€ maximum. La souscription, par CCVAI, de 40 actions nouvelles, pour un montant total de 624€.

La souscription s'effectuera au moyen d'un apport en numéraire à hauteur du montant correspondant.

**Article 3 : D'APPROUVER et D'AUTORISER** la conclusion d'une convention d'avance en compte courant entre SIEL-TE LOIRE et la SEM SOLEIL pour un montant maximum de 1 500 000€.

**Article 4 : D'APPROUVER et D'AUTORISER** la conclusion d'une convention d'avance en compte courant entre SYDER et la SEM SOLEIL pour un montant maximum de 150 000€.

**Article 5 : D'APPROUVER ET D'AUTORISER** la signature du pacte d'actionnaires relatif à la SEM SOLEIL.

**Article 6 : D'APPROUVER ET D'AUTORISER** la refonte des statuts de la SEM SOLEIL.

**Article 7 : D'AUTORISER** le représentant de la CCVAI au conseil d'administration et à l'assemblée générale des actionnaires de la SEM SOLEIL à approuver t

Date de transmission de l'acte: 06/12/2024  
Date de réception de l'AR: 06/12/2024  
042-244200614-DE2024\_0512\_05-DE  
A G E D I

l'opération d'augmentation du capital social, des apports en compte-courant, de la refonte des statuts et du pacte d'associés, et autorise ses représentants à signer tous documents afférents ou consécutifs à des décisions.

**Article 8 : D'AUTORISER** le Président Directeur Général de la SEM SOLEIL ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents s'y rapportant.

**Article 9 : D'AUTORISER** le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
A Saint-Germain Laval, le 05/12/2024

Le Président,  
BERNAT Georges (CCVAI)

Le secrétaire de séance,  
CLEMENT Françoise (CCVAI)

*Certifié exécutoire par le Président compte tenu  
de la réception en Sous-Préfecture le : 06/12/24  
et de la publication le : 06/12/24*

*Le Président,*



Date de transmission de l'acte: 06/12/2024  
Date de reception de l'AR: 06/12/2024  
042-244200614-DE2024\_0512\_05-DE  
A G E D I

